



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 24 mai 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **27**

Date de la convocation :
17 mai 2023

Délibération n° DCM23-05-24P6

**Administration générale – Adhésion au dispositif Envirobat
Occitanie**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Catherine Klein, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

Mme Michelle Guibal à Mme Véronique Delorme

M. Jean François Faustin à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Catherine Klein à Mme Joëlle Mouchoux

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux

Mme Claudine Soulairac à M. Michel Vullierme

Rapporteur : Mme Véronique Delorme

Par délibération en date du 18 février 2021, le Conseil Municipal a autorisé la création d'un espace culturel, associatif et citoyen par la requalification du bâtiment dit Vilar accueillant l'ancienne école maternelle du même nom et l'actuel restaurant scolaire.

Par ailleurs, en date du 6 juillet 2022, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un concours pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de concevoir et de conduire les travaux d'aménagement de cet espace culturel, associatif et citoyen, et constitué à cet effet le jury de ce concours.

Cette opération, globalement évaluée à 7 200 000 € TTC pour sa première tranche, nécessite la mobilisation de subventions importantes auprès de partenaires institutionnels.

Il apparait que la qualité environnementale est un critère déterminant pour bénéficier de ces cofinancements.

Il est donc envisagé d'adhérer à Envirobat Occitanie, association professionnelle régionale, soutenue notamment par la Région Occitanie et l'ADEME, habilitée à accompagner les porteurs de projets dans la démarche « Bâtiments Durables Occitanie (BDO) ».

L'adhésion à cet organisme représente un cout de 720 € pour l'année 2023 et permettra à la Commune d'optimiser la prise en compte des bonnes pratiques environnementales dans la conception et la réalisation du projet d'espace Vilar.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à Envirobat Occitanie en vue d'inscrire le projet d'espace Vilar dans la démarche « BDO »,
- de dire que les frais d'adhésion de l'exercice 2023 seront inscrits au budget de la Commune,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission Environnement et aménagement de l'espace réunie le 10 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'adhésion à Envirobat Occitanie en vue d'inscrire le projet d'espace Vilar dans la démarche « BDO »,

DIT que les frais d'adhésion de l'exercice 2023 seront inscrits au budget de la Commune,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE